

**DECRET N° 2017- 0596 /PRES/PM/MS/
MINEFID portant nomination d'Administrateurs
au Conseil d'administration du Centre hospitalier
régional de Kaya.**

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VLSAF n° 00483

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2017-0075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n° 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de santé ;
- VU le décret n° 2015-1265/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux ;
- VU le décret n° 2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du Ministère de la Santé ;

07/07/2017

Sur rapport du Ministre de la santé ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 24 mai 2017 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Kaya pour un premier mandat de trois (03) ans :

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du Ministère de la santé

- Monsieur Issa OUEDRAOGO, Mle 104 180 A, Médecin de santé publique ;
- Monsieur Youwaoga Isidore MOYENGA, Mle 53 415 F, Médecin de santé publique.

Au titre du Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille

Monsieur Guétaouinde Livingstone SABA, Mle 220 405 N, Conseiller d'éducation féminine.

Au titre du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale

Monsieur Yacouba BOLOGO, Mle 216 843 Y, Inspecteur du travail.

Au titre du Ministère de l'économie, des finances et du développement

Monsieur Zacharie TOE, Mle 24 930 P, Inspecteur du trésor.

Administrateur représentant la commission médicale d'établissement

Monsieur Arnaud Désiré Lawassoun TOE, Mle 249 130 M, Médecin gynécologue.

Administrateur représentant le personnel

Monsieur Idrissa ZIGANE, Mle 42 789 U, Attaché de santé en anesthésie-réanimation.

Administrateur représentant les associations des malades

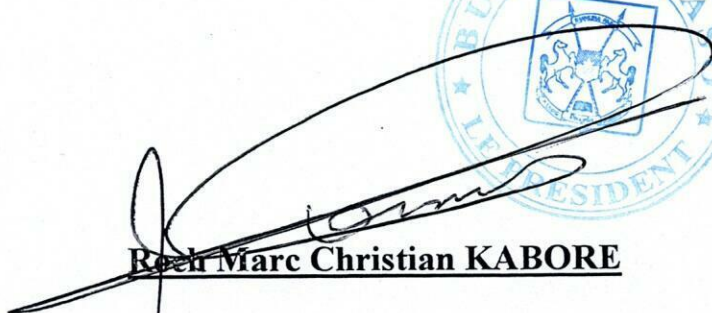
Madame Tiéwendé Juliette KORGOU/TOUGOUMA, Mle 82 289 G, Attaché de santé en pédiatrie.

Administrateur représentant le Conseil régional du Centre-nord

Monsieur Adama SAWADOGO, Mle 39 644 M, Inspecteur des impôts.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 juillet 2017



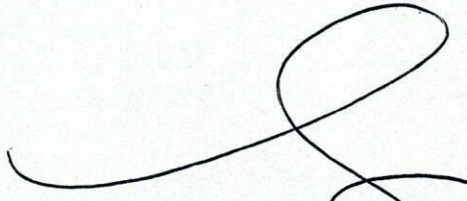
Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Thieba

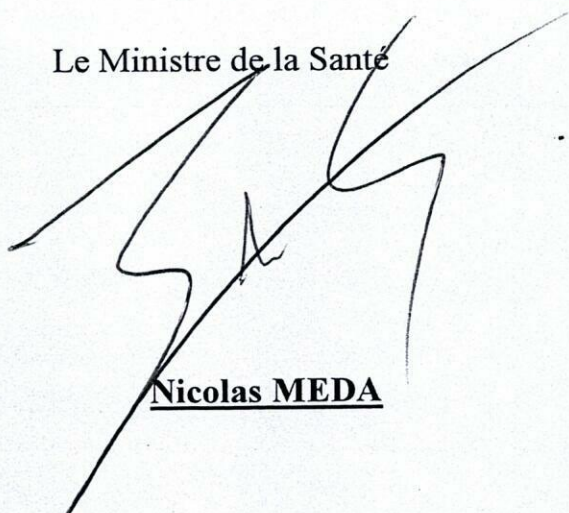
Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé



Nicolas MEDA